



**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ASTIER**  
**Département de la Dordogne**  
**Voie ODP N° 2019 – 41**

Emplacement stationnement à titre exceptionnel  
Pour un déménagement

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 et suivants,  
**VU** le Code de la Route,  
**VU** la demande de l'entreprise DEMENAGEMENTS PEYSSON – 3 Avenue des Belges – 13100 AIX EN PROVENCE, en vue de réserver un emplacement de stationnement à titre exceptionnel pour le véhicule nécessaire à un déménagement au 745 Route de la Scie à Saint-Astier, le MERCREDI 03 AVRIL 2019 de 08h00 à 17h00;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** En raison d'un déménagement, l'entreprise DEMENAGEMENTS PEYSSON est autorisée, à titre exceptionnel et ponctuel, à stationner un camion au 745 Route de la Scie à Saint-Astier, le MERCREDI 03 AVRIL 2019 de 08h00 à 17h00. Il sera matérialisé par panneaux.

La circulation de la Route de la Scie devra être maintenue.

**Article 2 :** A charge pour le pétitionnaire de mettre en place la signalisation nécessaire afin de prévenir les automobilistes de cette occupation du domaine public.

**Article 3 :** La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'Adjoint chargé de la voirie
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Astier
- L'entreprise DEMENAGEMENTS PEYSSON

Fait à Saint-Astier, le 15 mars 2019

~~P~~ Madame le Maire,  
L'Adjoint délégué, Bernard LEGER

